

MAIRIE DE THIL

31530



Tél : 05 61 85 42 88
Fax : 05 61 85 19 66
mairie-thil@wanadoo.fr

MAIRIE DE THIL
RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Le lundi 21 janvier 2013 à 20 H 30

Présents : Jean LÉONARD - Émile FÉDÉRICI - Daniel RICHE - Audrey ISELY - Céline FRAYARD - Patrick BRISCADIEU - André PERRAULT - Marie-Laure MERCIER

Absents : Jean-Marc AGOSTINI - Thierry MORGANT - Nathalie MORINI - Ghislaine PISANI

Ont donné pouvoir : Ghislaine PISANI à Patrick BRISCADIEU – Nathalie MORINI à Céline FRAYARD – Jean-Marc AGOSTINI à Jean LEONARD

Absent excusé : Thierry MORGANT

Convocation du 15 Janvier 2013

Secrétaire de séance : André PERRAULT

Monsieur le Maire déclare le quorum atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.
Séance ouverte à 20H30.

Le compte rendu de la réunion du Conseil du 12 Décembre 2012 a été approuvé à l'unanimité.

Examen de l'Ordre du Jour :

1 – DEVIS 2AU :

Un devis de 3600 € nous est proposé par la société 2AU (ex SEBA) pour gérer la procédure de mise à l'enquête publique de notre PLU. Monsieur le Maire demande au Conseil de bien vouloir accepter ce devis.

Le Conseil approuve à l'unanimité ce devis.

Pour information, le commissaire enquêteur a été désigné, ainsi qu'un suppléant ; l'enquête se déroulera du 8 février 2013 au 12 mars 2013. La commune doit verser une caution de 800€.

2 – RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION AVEC ATESAT :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que la commune est adhérente à l'ATESAT et que la convention est à renouveler chaque année. Il propose de reconduire cette convention pour 2013.

Le Conseil approuve la reconduction à l'unanimité.

3 – CHANGEMENT DE LA DATE DE LA FETE DU VILLAGE :

La fête du village située fin juillet voit le nombre de participants diminuer d'année en année. La date en pleine période de vacances, semble en être une raison principale. Aussi, le comité des fêtes, après avoir exploré les animations dans les communes voisines, propose de la déplacer aux 15 et 16 juin.

Monsieur le Maire propose d'accepter cette modification.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide à l'unanimité d'accepter le changement de dates.

4 – TRANSFERT DU RESEAU PLUVIAL AU SMEA :

La CCSG, gérant comme nous ses dépenses au plus près, ne prendra plus à sa charge, comme pour la rue des fraîches, les réseaux du pluvial lors de travaux sur nos routes (cela ne fait pas partie de ses compétences).

Après l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil vote pour l'étude par la commission travaux de l'opportunité de transférer le réseau pluvial au SMEA à l'unanimité.

5 – VITRAUX DE L'EGLISE :

Nous avons lancé une souscription pour la restauration des vitraux de l'église qui a, à ce jour, rapporté 8109 € (7865.73 € net). La Fondation du Patrimoine nous a donné 5000 € pour l'ensemble de l'opération (76520.44 €)

Nous avons proposé à la Fondation de diviser l'opération en 5 tranches pour que les donateurs voient leurs dons se transformer en réalisation, ce qui, nous l'espérons, relancera rapidement la souscription, notamment par la pose des 2 vitraux du cœur. La Fondation accepte cette modification à la convention.

Monsieur le Maire et Monsieur Emile FEDERICI ont rencontré Mr WITT, l'Architecte, et Messieurs BATAILLOU, Maîtres verriers ; ces derniers acceptent, si nous leur faisons effectuer le travail, de ne pas nous facturer les frais de garde des vitraux, de découper l'opération en tranches et de nous maintenir les prix de 2001 (vitraux posés).

La Fondation du Patrimoine accepte de nous verser les 5000 € sur la première tranche au lieu de la somme totale et éventuellement de nous faire un nouveau don sur les autres tranches.

Cela donnerait :

1^{ère} tranche les deux vitraux du cœur = 13947.76 € (dont 2285.76 € de TVA)

Dons = 7865.73 + 5000 € Fondation du Patrimoine = 12865.73 €

Reste à la charge de la commune = 13947.76 – 12865.73 = 1082.03 €

Après délibération, le Conseil Municipal :

Accepte à l'unanimité la proposition de la Fondation du Patrimoine, ainsi que celle des Maîtres verriers BATAILLOU, dont le devis des deux vitraux du cœur de l'église, et donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer les différents documents.

6 – DEMANDE DE SUBVENTION DE LA FNACA :

La FNACA est présente à toutes nos cérémonies ce qui lui occasionne des frais ; elle nous demande de renouveler notre subvention de l'année 2012 : 150 €. La subvention est approuvée à l'unanimité.

Séance levée à 21 heures 08

Thil, le 22 Janvier 2013

Le Maire

Jean LÉONARD